



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Stratégie de déconfinement

Question au Gouvernement n° 2994

Texte de la question

### STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Contrairement à ce que d'aucuns laissent entendre, le classement des départements en zone rouge ou verte a de lourdes conséquences pour certains territoires – pour le Jura tout particulièrement, mais aussi, par exemple, pour le Doubs. En 2019, le Jura représentait à lui seul 34 % des nuitées réservées en Bourgogne-Franche-Comté. Or, compte tenu du classement en zone rouge de certains territoires, les opérateurs de tourisme n'ont aucune visibilité ; les bars et restaurants ne savent pas s'ils pourront reprendre leur activité – même, bien sûr, avec toutes les précautions sanitaires nécessaires. Si, dans les départements classés en rouge comme le Jura, les cafés et les restaurants ne rouvrent pas dès le 2 juin, les conséquences économiques en seront désastreuses.

Le problème se pose aussi pour les collégiens scolarisés dans un département limitrophe classé en zone verte, comme l'Ain : ils ne peuvent pas retourner dans leur collège, avec leurs petits camarades, car le classement de leur département de résidence leur interdit la reprise des cours.

Le classement d'un département en zone rouge ou verte est fonction de trois critères : le taux de circulation du virus – il est de 0,05 % dans le Jura –, la capacité à réaliser des tests – le Jura n'a aucune difficulté en la matière –, et enfin, et surtout, le nombre de lits de réanimation – c'est bien là que le problème se situe, et le Jura se trouve doublement pénalisé par ce seul critère.

Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous reconsidérer la classification des départements qui se trouvent dans cette situation ou, éventuellement, proposer des aménagements et des dérogations ? Plus généralement, dans quelle mesure envisagez-vous de doter ces territoires de lits de réanimation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Charles de Courson applaudit également.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Vous m'interrogez, madame Dalloz, sur les conséquences du classement en zone verte ou rouge. Certaines activités dépendent étroitement de la classification en zone rouge : c'est le cas des collèges, ceux des zones rouges ne pouvant pas rouvrir en même temps que ceux des zones vertes. Vous vous inquiétez par ailleurs pour l'activité touristique, liée à la reprise d'une circulation normale dans le territoire, ou encore pour les restaurants, autant de questions parfaitement légitimes que se posent les Français et les commerçants qui attendent de rouvrir leurs établissements.

Le Premier ministre a toujours été très clair : un premier jalon du déconfinement s'étend du 11 mai à la fin du

mois de mai, voire au 2 juin. Nous pourrions envisager des réouvertures après le 2 juin, en anticipant ces décisions, au vu de la situation épidémique et des critères de classement des territoires.

Vous avez cité le critère du taux de saturation des services de réanimation – et il est fondamental. La région Bourgogne-Franche-Comté a payé un très lourd tribut à l'épidémie. C'est l'une des régions dans lesquelles il a fallu organiser des évacuations sanitaires en urgence, voire en catastrophe, et où il a fallu doubler, voire tripler le nombre de lits de réanimation pour soigner tous les malades qui en avaient besoin. Les soignants de ces régions, dans les services de réanimation notamment, affrontent encore une très forte demande de soins, proche du niveau de saturation, et espèrent pouvoir récupérer quelque peu – car si l'épidémie devait repartir dans ces territoires fortement éprouvés, la situation serait pire qu'ailleurs.

Voilà pourquoi un effort supplémentaire est demandé aux populations de votre beau département du Jura. Je comprends néanmoins vos questions, qui sont légitimes. Nous pourrions aller plus vite et plus loin en matière de déconfinement quand nous aurons constaté, avec bonheur, que l'épidémie a fortement régressé. Les derniers chiffres montrent que la courbe des nouvelles contaminations et des admissions à l'hôpital et aux urgences continue de décroître dans l'ensemble du territoire, à l'exception notable de Mayotte. Cela ne signifie pas pour autant que l'épidémie est derrière nous. Nous devons attendre dix à quinze jours après la levée du confinement pour savoir si l'épidémie repart ou non. Croyez-moi, nous faisons le maximum pour protéger la santé des Français et faire repartir notre pays.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** À l'avenir, monsieur le ministre, comment traitera-t-on le problème pour éviter de se trouver dans une telle situation ? (*M. Thibault Bazin applaudit.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2994

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mai 2020](#)